

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 7 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Rolande DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Jean-Claude TOURNIER.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Jean-Claude TOURNIER à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 31 mars	Jeudi 31 mars	En exercice	41
		Présents	35
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

**2016-03-14 Budget Général-Vote des taux**  
*Rapporteur : Christian RAYOT*



*Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,  
Vu l'état N°1259 FPU portant notification des bases nettes d'impositions,*

Les taux 2015 étaient les suivants :



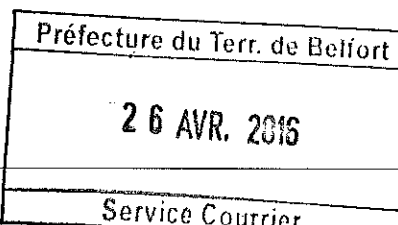
CFE	26.01 %
Taxe d'habitation	9.52 %
Taxe foncière (bâti)	1.00 %
Taxe foncière (non bâti)	1.61 %

Ci-joint, l'état FDL 1259 FPU pour l'année 2016.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **de se prononcer sur le vote des taux 2016 :**
  - CFE 26.01 %
  - Taxe d'habitation 9.52 %
  - Taxe foncière (bâti) 1.00 %
  - Taxe foncière (non bâti) 1.61 %

*Annexe : Etat FDL*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 AVR. 2016 Et publication ou notification le 26 AVR. 2016</b></p> <p>Le Président,  Le Vice-Président Pierre OSER</p>	<p><b>Le Président,</b></p> <p> Le Vice-Président Pierre OSER</p> <p></p>
---	--